

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

L'An deux mil vingt, le quinze décembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à huis clos, sous la présidence de Madame AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Nombre de membres présents : AUGÉ Michèle, LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, DUBUY Philippe, VERNA-GUILLO Agnès, FRAIN Dominique, COLAS Myriam, MÉSANGE Gilles, GUILLANEUF Élodie, POULEAU Laurent, DUPAS Brigitte, LEMAIRE Valérie, SERGENT Joël, MICHENET Sylvie

Etait absent et avait donné pouvoir : DE FLORIS Quentin ayant donné pouvoir à DUBUY Philippe

Secrétaire de séance : LEMAIRE Valérie

Madame le Maire rappelle que compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, et en conformité avec les consignes gouvernementales, cette séance se déroule sans public. Les membres du Conseil Municipal acceptent ce huis-clos.

Ordre du jour :

1. Projet de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes – choix des devis – demande de DSR 2021
2. Avenant au marché de travaux concernant la viabilisation de la 1^{ère} tranche du lotissement Etang Rondeau
3. Décisions modificatives au budget primitif et budget annexe lotissement
4. Avenant à la convention entre la Commune et le service commun mis en place par Agglopolys pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres
5. Compte rendu des commissions
6. Questions diverses

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter un point à l'ordre du jour : versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2020 à l'unanimité.

➤ **Projet de rénovation de la salle des fêtes – choix des devis – demande de DSR 2021**

Ayant pris connaissance du projet de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes, des devis des entreprises et de l'avis de la commission « bâtiments et voiries » consultée le 1^{er} décembre 2020 concernant les travaux envisagés et décomposés en 4 lots :

- ✓ Lot menuiseries extérieures : installation d'une porte à deux vantaux et trois petites fenêtres en aluminium équipées d'un double vitrage en remplacement de celles existantes en bois non isolantes.
- ✓ Lot plâtrerie – isolation - peinture : pose d'un doublage des murs et du plafond en plaques de plâtres sur structure métallique avec isolant laine de verre 100 mm ainsi qu'un habillage des piliers et de la cage d'escalier. Ponçage et pose d'une peinture primaire d'accroche et d'une peinture acrylique en deux passes sur plafond et cloisons réfectionnés.
- ✓ Lot électricité : installation d'un nouveau tableau électrique, création de câblages électriques d'alimentation des appareillages de la cuisine, pose d'un radiateur électrique de chauffage, création d'une ventilation mécanique avec extraction.
- ✓ Lot carrelage : pose d'un carrelage antidérapant à la norme cuisine industrielle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix POUR (Monsieur MÉSANGE Gilles intéressé au dossier n'a pas participé au débat ni pris part au vote),

- Approuve le lancement de l'opération de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes.

- Décide que les travaux seront réalisés par les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	€ H.T	€ TTC
Menuiseries extérieures	LARDILLIER	4 979,92	5 975,90
Plâtrerie - peinture	MESANGE	7 627,47	7 627,47
Carrelage	COLAS	6 092,12	7 310,54
Electricité - ventilation	THIBIERGE	8 670,42	10 404,50
		27 369,93	31 318,41

- Demande l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental du Loir-et-Cher dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 pour un montant total de travaux de 27 369,93 € HT.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour agir en faveur de la réalisation de cette opération.

➤ Avenant n°1 au marché de travaux pour la viabilisation de la 1^{ère} tranche du lotissement Etang Rondeau

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer un avenant au marché de travaux initial permettant d'inclure les modifications apportées à l'opération de viabilisation de la 1^{ère} tranche du lotissement ETANG RONDEAU et à la réalisation d'un réseau de collecte des eaux urbaines afin d'intégrer les adaptations techniques suivantes :

- Ajustement des réseaux d'assainissement (Eaux Pluviales et Eaux Usées) : modification de la profondeur du réseau EP, simplification du réseau EP et EU
- Création d'un chemin d'accès en calcaire jusqu'au poste de transformation du fait de la création d'un poste de transformation en milieu de la tranche 3 (Demande du SIDELC)
- Ouverture supplémentaire d'une tranchée technique jusqu'au poste de transformation pour l'amenée de la HTA et de la BT
- Du fait de l'ouverture de la tranchée, amené des réseaux d'Eau Potable et de Télécom en fond des lots 3 et 4 pour extension future
- Modification du matériau de la canalisation d'Eau Potable en Fonte C64 et modification du modèle des citerneaux (Demande d'AGGLOPOLYS)
- Modification du réseau de Télécommunication (Demande d'ORANGE)

Montant initial HT	Avenant HT en plus-value	Nouveau montant HT
85 517,50 €	18 881,70 €	104 399,20 €

La Commission d'Appel d'Offres s'étant réunie le 14/12/2020 a donné un avis favorable à la proposition d'avenant d'un montant de 18 881,70 € HT.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- Décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la réalisation d'un réseau de collecte des eaux urbaines et à la viabilisation de 7 lots afin d'intégrer les travaux supplémentaires préconisés.

➤ Décisions modificatives

Monsieur LABBÉ, adjoint aux finances explique que des modifications peuvent être apportées au budget par le Conseil Municipal jusqu'au terme de l'exercice auquel il se rapporte.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire en cours, il apparait nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différentes sections et chapitres du budget communal et du budget annexe lotissement votés en 2020.

Il convient de prendre en compte les engagements de dépenses suivantes :

- Travaux de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes : 31 318,41 €
- Travaux supplémentaires (intégration des adaptations technique) au marché de travaux initial pour réaliser la viabilisation de la 1^{ère} tranche du lotissement ETANG RONDEAU : 18 881,70 €

Budget primitif 2020 - décision modificative n°2

Inscription des dépenses liés aux travaux de rénovation de la cuisine par débit du compte 2313 « constructions » financés par virement de crédits de la section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement	Art 2313 constructions	+ 31 320 €
Recettes d'investissement	021 virement de la section de fonctionnement	+ 31 320 €
Dépenses de fonctionnement	023 virement à la section d'investissement	+ 31 320 €
Dépenses de fonctionnement	Art 615231 entretien voiries	-31 320 €

Budget primitif 2020 - décision modificative n°3

Versement d'une avance remboursable (+ 19 000 €) au budget annexe lotissement pour financer les travaux supplémentaires. Cette avance est effectuée par débit du compte 276341 « autres créances immobilisées » du budget de la commune financée par virement de la section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement	Art 276341 (avances remboursables)	+ 19 000 €
Recettes d'investissement	021 virement de la section de fonctionnement	+ 19 000 €
Dépenses de fonctionnement	023 virement à la section d'investissement	+ 19 000 €
Dépenses de fonctionnement	Art 615231 (entretien voiries)	-19 000 €

Budget annexe lotissement - décision modificative n°1

Inscription des dépenses des travaux supplémentaires au compte 605 « travaux » financés par une avance remboursable du budget principal de la commune.

Dépenses de fonctionnement	Art 605	+ 19 000 €
Recettes de fonctionnement	Art 7133-042	+ 19 000 €
Dépenses d'investissement	Art 3355-040	+ 19 000 €
Recettes d'investissement	Art 168748	+ 19 000 €

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Approuve les décisions modificatives n°2 et n°3 au budget communal 2020.
- Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe lotissement ETANG RONDEAU.

➤ Avenant à la convention entre la Commune et le service commun mis en place par Agglopolys pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-4-2,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L422-1 à L422-8,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2015-058 en date du 27 mars 2015 instituant un service commun entre la communauté d'agglomération Agglopolys, et les communes membres.

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2016-329 du 15 décembre 2016 décidant de conclure une convention définissant les missions du service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols, et fixant les modalités de prise en charge financière du service rendu par Agglopolys pour le compte de ses communes membres.

Vu la délibération du conseil municipal N°2017-23-02-12 du 23 février 2017 décidant d'approuver la convention définissant les missions et le coût du service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, toutes les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'une Carte Communale ne peuvent plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme en application des dispositions de l'article L 422-8 du code de l'urbanisme.

La communauté d'agglomération Agglopolys a créé par délibération n° 2015-058 en date du 27 mars 2015 un service commun chargé d'instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des « communes membres » concernées. Les missions exercées par le service commun, celles qui restent à la charge des communes, ainsi que les modalités de prise en charge financière de ce service sont définies par une convention signée le 23 février 2017 par le maire et par le président d'Agglopolys, Christophe Degruelle,

Tel qu'il ressortait de l'article 16 de ladite convention relatif à la « durée et résiliation », cette convention, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, prenait fin le 31 décembre 2020, sans possibilité de prorogation quelconque, au-delà de ce terme.

Afin de permettre aux nouvelles équipes municipales de s'assurer que le service proposé correspond à leurs attentes, il est aujourd'hui proposé de proroger d'un an la convention actuelle. Cette période sera mise à profit pour réévaluer les besoins des communes, procéder aux ajustements organisationnels et tarifaires et présenter une convention revue en conséquence.

La convention serait prorogée d'une année civile à compter du 1^{er} janvier 2021, avec possibilité de reconduction tacite pour une seule année civile complète dans l'hypothèse où les réajustements susvisés n'auraient pu aboutir au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

- décide de modifier l'article 16 intitulé « Durée et Résiliation » de la convention qui définissait la durée et les conditions de résiliation de la convention et qui prévoyait une expiration de la convention à la date du 31/12/2020, sans possibilité de prorogation quelconque;
- décide de prévoir au sein de l'article 16 modifié de la convention que celle-ci sera prorogée pour une année civile complète à compter du 1^{er} janvier 2021, avec possibilité de reconduction tacite pour une seule année civile.
- autorise Madame le maire, ou son représentant, à signer l'avenant N° 1 à la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération.

➤ **Subvention exceptionnelle – Amicale des Sapeurs-Pompiers**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les Sapeurs-Pompiers dans le contexte de crise sanitaire ne pourront pas faire de porte à porte pour présenter leurs vœux et distribuer les calendriers. Ils seront déposés dans les boîtes aux lettres des habitants accompagnés d'une enveloppe préaffranchie pour effectuer un don.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- Décide d'octroyer à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de 200 € pour soutenir les actions de distribution de calendriers à la population.

➤ **Compte-rendu des commissions communales**

La commission « Voirie / bâtiment / Cimetière » s'est réunie le 1^{er} décembre 2020 et a étudié le projet de rénovation de la cuisine de la salle des fêtes présenté à l'ordre du jour du conseil municipal.

Les travaux à envisager au cours des prochaines années ont été évoqués :

- Bâtiments scolaires : sécuriser la corniche (chute de tuffeau)
- Cimetière : poursuivre l'aménagement de l'accès au columbarium avec la création d'un chemin en falun
- Réfection de trottoirs : rue du Perche et rue de Touraine
- Réfection totale de la rue du Bailli
- Prolonger le parking existant de la rue de Gâtine en bordure du parc Georges Duvoux pour permettre aux poids lourds de stationner lorsqu'ils se garent pour se restaurer aux Marronniers.
- Délimitation du parking du Perche par la pose d'un muret en pierres et grillage type Gabion

La commission « Loisirs / animations / fêtes et cérémonies / informations municipales » se réunira le 12 janvier 2021 à 19h15 pour examiner les offres promotionnelles de décors lumineux à saisir pendant la période de solde. Décorations du rond-point : un courrier sera adressé à la direction des routes du département pour savoir s'il peut être illuminé pendant la période de Noël.

➤ Questions diverses

- ❖ Claudette Tremblay, l'adjoint aux affaires scolaires, présente le coût des frais scolaires 2019-2020 à répartir entre les communes du RPI. Elle explique que les effectifs des classes de maternelle sont en baisse constante depuis quelques années. Elle ajoute que la commune d'Herbault supporte désormais les deux tiers des charges scolaires. Elle informe également le conseil municipal du risque de fermeture de classes à la rentrée 2021.

156 enfants scolarisés	maternelle	élémentaire	coût maternelle = 1 413,87 € /enfant	coût élémentaire = 401,80€/ enfant	charges de structure	Total des charges 2019-2020	%
FRANCAY	3	14	4 241,61 €	5 625,20 €	141,78 €	10 008,59 €	8,65
HERBAULT	37	62,5	52 313,19 €	25 112,50 €	804,62 €	78 230,31 €	67,63
LANCOME	0	5	0,00 €	2 009,00 €	77,17 €	2 086,17 €	1,80
PRAY	5	9,5	7 069,35 €	3 817,10 €	138,09 €	11 024,54 €	9,53
ST ETIENNE	2	7	2 827,74 €	2 812,60 €	86,73 €	5 727,07 €	4,95
SANTENAY	4	7	5 655,48 €	2 812,60 €	127,34 €	8 595,42 €	7,43
TOTAL	51	105	72 107,37 €	42 189,00 €	1 375,73 €	115 672,10 €	100,00

Pour rappel en 2018/2019 : 168 enfants (56 Maternelle et 112 élémentaires)

Coût Maternelle => 1 312,10 € - Coût élémentaire : 429,73 €

- ❖ Frais de cantine 2019-2020 :

- dépenses : 65 085,77 € (en 2018/2019 : 78 223,02 €),
- vente tickets de cantine (9 549 tickets x 4,25 €) : 40 583,25 € (en 2018/2019 : 63 206 €),
- déficit partagé avec les communes du RPI : 24 502,52 € soit 2,57 € par repas (en 2018/2019: 15 017€ =1€ par repas),
- reste à la charge d'Herbault : 13 202,27 € (54%) (en 2018/2019 : 7 842,22 €).

Elodie GUILLANEUF a pris la parole pour savoir s'il est possible de réunir la commission scolaire afin d'étudier l'abaissement du prix du ticket de cantine (4,25€) facturé aux familles. Claudette TREMBLAY a expliqué que la commune avait fait le choix de la qualité des repas, confectionnés sur place par notre prestataire RESTAVAL. Le coût réel du ticket comprend les dépenses de confection du repas, les charges de personnel et les charges courantes de fonctionnement. Elle rappelle que 2,57€ par repas servi restent à la charge des communes du RPI.

- ❖ Projet d'implantation d'un parking à camping-car : Philippe DUBUY, l'adjoint en charge de la voirie, rend compte de la réunion avec l'agence technique départementale au sujet d'une pré-étude pour la création d'un parking à camping-car avec station de vidange à côté du cimetière dans le but d'inciter les touristes à s'arrêter et à profiter du terrain de loisirs proche de l'étang. Joël SERGENT fait remarquer que ce parking pourrait être utilisé pour le stationnement des gens du voyage. Agnès VERNA a répondu que la surface prévue pour la création du parking n'était pas suffisante pour accueillir plusieurs caravanes.
- ❖ Propreté de la commune : Philippe DUBUY explique que les rues sont balayées mécaniquement deux fois par an pour un coût de prestation annuelle d'environ 1 600 €. Afin d'améliorer la propreté des caniveaux, un planning de balayage manuel par les agents communaux a été mis en place.
- ❖ Information relative au Plan de relance « 1000 chantiers pour nos artisans » déployé par le Conseil Départemental qui a prévu d'injecter 1,5 millions d'euros dans cette opération permettant de générer 3 millions de commandes pour les artisans locaux. Toutes les communes pourront bénéficier d'une aide à hauteur de 50% du montant de leurs commandes signées entre le 18/11/2020 et le 31/03/2021 dans la limite de 5 000 euros de subvention par collectivité. Dans ce contexte, des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la réfection de la peinture de la salle des fêtes, des vestiaires, de la scène et du bar. Le projet sera examiné début janvier en commission travaux et validé lors du prochain Conseil Municipal.

- ❖ Lecture du courrier du Président d'Agglopolys concernant les demandes d'intégration de nouvelles voiries communales dans le patrimoine communautaire ou de rétrocession de voies communautaires. A l'issue de la discussion, la commune ne formulera pas de demande de classement de nouvelles voies d'intérêt communautaire pour l'instant, ce processus impliquant la révision de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées).
- ❖ Demande écrite de Monsieur Philippe HANNEQUIN concernant un accès du parking du Perche sur sa propriété cadastrée AA 63 par le biais d'une ouverture du mur. Le Conseil Municipal rend un avis négatif par 10 voix contre et 5 abstentions car l'aménagement final du parking est encore à l'étude.
- ❖ Formation des élus : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils ont droit à un congé de formation de 18 jours pour la durée totale du mandat. Un plan des actions de formation devra faire l'objet d'une prochaine délibération. La part dédiée à la formation doit être comprise entre 2% et 20% du total des indemnités de fonctions versées aux élus et inscrite obligatoirement au budget. Les frais de formation comprennent les frais de déplacements, les frais d'enseignement, la compensation éventuelle de perte de salaire.
- ❖ Fermeture de la Poste pour travaux dans le cadre du développement de Maisons France Services. Les démarches administratives en ligne seront à effectuer en mairie d'Herbault du 18/01 au 19/02/2021.
- ❖ Information sur le nouveau compteur communicant gaz installé sans frais par GRDF (accès aux consommations réelles quotidiennes). Un courrier sera adressé par GRDF à tous les abonnés au gaz de ville.
- ❖ La cérémonie de vœux du Maire est annulée étant donné la situation sanitaire. Un discours du Maire sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres à compter du 4 janvier.
- ❖ Distribution en cours des colis de Noël aux habitants de 70 ans et plus par les membres du Conseil Municipal, ils sont accueillis avec beaucoup d'enthousiasme.
- ❖ La commune a offert 40 ballotins de chocolats aux résidents de l'EHPAD et trois grandes boîtes de chocolats au personnel.
- ❖ 30 petits sachets de chocolats ont été remis aux enfants de la garderie suite à la réception de la lettre du Père Noël.
- ❖ Distribution prochaine du bulletin municipal, de l'agenda et de l'Herbaltois aux habitants de la commune.

Les prochains Conseils Municipaux se dérouleront mardi 12 janvier, mardi 9 février, mercredi 17 mars

La séance est levée à minuit 30 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.